



SECTION
DE L'
AISNE



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 29 JUIIN 2017 – DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS **F.O.-DGFIP**.

Monsieur le Président,

Il n'aura pas fallu longtemps à la Direction Générale pour lever l'incertitude que faisait planer sur l'avenir de notre réseau la période de réserve électorale, puisque dès le 19 juin, vous nous avez informés de la validation par l'Administration Centrale des projets de réorganisation présentés lors du Comité Technique Local du 21 mars 2017.

Si ces opérations sont menées à leur terme – il reste encore à attendre la validation ministérielle qui n'interviendra qu'au dernier quadrimestre 2017– ce sont dix postes comptables et/ou services qui seront touchés soit par une fermeture, soit par une perte de mission, une véritable hécatombe !

Répondant à une logique purement budgétaire et sous couvert de la « taille critique », véritable mantra du Directeur Général, notre administration fait décidément bien peu de cas du sort de ses agents. Quant à ce lui de nos concitoyens on ne se demande plus s'ils ont encore droit de cité, le message est clair : « Circulez il n'y a plus rien à voir ! »

Le regroupement en pôles d'expertise ou back office est également une nouvelle doctrine de la DGFIP. Vous nous présentez aujourd'hui les conséquences de la nouvelle organisation de la politique immobilière de l'État et des missions domaniales au sein de la DDFIP de l'Aisne.

Elles sont simples, ni plus ni moins le transfert de la mission d'évaluation domaniale au département de l'Oise. Il ne restera donc dans le département qu'un Service Local du Domaine « allégé », chargé des opérations de gestion courante et de la relation de proximité.

Au travers de cet énième abandon de mission la DGFIP va ainsi se priver d'évaluateurs expérimentés, professionnels de terrain ayant la connaissance du marché local, garants de l'indépendance, de l'intégrité et de l'objectivité, de par leurs compétences et leur neutralité.

Nous le savons tous, ces restructurations n'ont qu'une seule origine, toujours plus de suppressions d'emplois publics pour toujours plus de respect du « pacte budgétaire européen ».

Nous réitérons ici nos propos tenus lors du CHSCT du 20 juin 2017, multiplier les dispositifs et outils destinés à combattre l'inexorable montée des risques psycho-sociaux à la DGFIP sans avoir la volonté de s'attaquer à leur cause majeure s'apparente nettement à de l'enfumage.

Plus que jamais **F.O.-DGFIP** revendique :

- **l'arrêt des restructurations et des fermetures de sites ;**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois ;**
- **l'attribution de moyens humains et budgétaires à la réelle hauteur des enjeux du service public financier et fiscal;**
- **le maintien du réseau de proximité de la DGFIP.**